

Recettes et conseils utiles		1927 AOUT		SOLEIL LUNE		Recettes et conseils utiles		
				Lev.	Cou.	Lev.	Cou.	
Or, se soigner ne veut pas dire avaler des drogues: se soigner, c'est prendre soin de sa personne, et parmi les soins les plus indispensables, la propreté tient le premier rang. Pour être propre, il ne suffit pas de se débarbouiller la figure et les mains tous les matins dans une petite cuvette qui contient la valeur d'un verre à liqueur d'eau; la propreté, c'est quelque chose de plus compliqué. Tous les matins,		25 J	S. Louis, roi de France, dbl. maj. 2d T.	4 50	6 35			dans une large cuvette, bien profonde, bien remplie d'eau, vous puisez largement à l'aide d'une serviette, d'une serviette-éponge ou d'une éponge, le liquide nécessaire à vous débarbouiller à fond le visage, le cou, les épaules—n'épargnez pas le savon, puis rincez à grande eau. Après, c'est le tour des mains, des avant-bras, et des bras. Frottez, frottez toujours, c'est la santé du corps. Toutes les se- (A suivre)
		26 V	S. Zéphirin, pape et mart.	5 0	6 34			
		27 S	S. Joseph Calasans, conf.	5 01	6 32	1 45		
		28 D	XIII agr. PENT et V. d'Août	5 02	6 30			
		29 L	Décollation de St-Jean-Baptiste,	5 03	6 28			
		30 M	Ste-Rose de lima, vierge.	5 04	6 28			
		31 M	S. Raymond Nonnat, conf.	5 05	6 24			

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

L'eau dans le beurre

Nous désirons attirer l'attention des fabricants de beurre sur un règlement concernant la fabrication de ce produit. Depuis quelque temps, il y a eu un nombre assez considérable de fabricants qui ont dû payer l'amende parce que leur beurre contenait un trop fort pourcentage d'eau.

D'après une loi du gouvernement fédéral aucun beurre ne doit être mis en vente s'il contient plus de 16% d'eau. Tout fabricant, qui met en vente un beurre contenant plus que ce pourcentage d'eau, est passible d'une amende allant de \$10.00 à \$200.00 et en plus le beurre peut être confisqué.

Un beurre qui contient trop d'eau doit être retravaillé avant d'être mis en vente et il doit subir une nouvelle classification avant que les officiers du gouvernement en autorisent la vente, ce qui représente encore certaines dépenses. Si un beurre est classé comme non-conforme à la loi, on n'a pas le droit de le faire revenir à la fabrique, sinon on s'expose à une nouvelle amende et à la confiscation de ce beurre.

Il y a naturellement certaines latitudes à cette loi. Par exemple, il peut arriver, par pur accident, qu'un fabricant envoie un lot de beurre contenant une ou deux boîtes ayant un trop fort pourcentage d'humidité. Dans ce cas les officiers se montrent tolérants, mais un fabricant ne doit pas s'exposer une seconde fois, car alors il devra subir l'amende.

Le moyen certain de se rendre compte de la teneur en eau du beurre est de se servir de la balance à humidité; aussi conseillons-nous à chaque fabricant d'en avoir une à sa disposition. La dépense encourue ne sera pas forte et elle pourra éviter des pertes qui diminueraient très sensiblement les profits d'une fabrique.

Nous encourageons les fabricants à être très particuliers sous ce rapport; ils s'exposeraient autrement à des pertes assez considérables qu'ils peuvent éviter pour peu qu'ils veuillent bien ne pas trop se fier à l'apparence du beurre, laquelle bien souvent peut tromper.

Ce que l'on pense ailleurs

Nous reproduisons certains passages d'un article paru dans le "Columbia", organe de l'Association des Chevaliers de Colomb. Nos lecteurs seront certainement intéressés par cet aperçu sur quelques-uns des côtés de la coopération. On constatera que les problèmes que nous devons envisager dans notre Province, ne diffèrent guère de ceux que les coopératives des Etats-Unis rencontrent dans leur pays.

"L'organisation de coopératives peut être un facteur important dans la stabilisation des prix de certains produits, à la condition que ces sociétés contrôlent un bon pourcentage de la production totale et qu'elles alimentent les marchés selon la demande, de manière à prévenir les encombrements désastreux qui sont assez fréquents de nos jours. Tous les avantages qui résultent de la manipulation en gros d'un produit, sont à la portée des coopératives dans une mesure peut-être plus grande qu'ils le sont pour les maisons de commerce ordinaire. Les cultivateurs, groupés ensemble en coopération, peuvent faire énormément, soit pour améliorer leurs marchés, soit pour en trouver de nouveaux, soit encore pour encourager la vente de certains produits au moyen de l'annonce et de la réclame. Il y a une foule de manières d'activer et de faciliter la vente de leurs produits, lesquelles deviennent plus effectives à mesure que leur organisation progresse et prend plus d'extension.

Union, source de force

"Il est bien connu qu'un cultivateur avec, par exemple, la petite quantité de grain qu'il produit, est dans une position désavantageuse pour vendre sa récolte. S'il est associé avec des milliers d'autres cultivateurs produisant le même article, l'association représentant ces cultivateurs peut devenir très facilement une puissance de premier ordre sur le marché, car alors toutes les méthodes qui servent à édifier les plus grosses entreprises, sont à leur disposition.

En utilisant les cadres d'une vaste organisation, les cultivateurs ne font que suivre ce qui se fait dans le domaine de l'industrie, du commerce et du travail. Personne ne peut nier au cultivateur le droit de vendre ses produits en coopération, s'il le fait suivant des règles justes et honnêtes. Il n'y a pas de doute que la coopération tend quelque peu au monopole, mais ce danger est si éloigné et constitue une si faible menace pour le pays, que le gouvernement des Etats-Unis fait tout pour encourager et développer la coopération par tout le pays."

Relations avec les membres

"Un des problèmes que doivent envisager les coopératives, est celui de donner satisfaction à leurs membres et de maintenir ceux-ci en bonnes relations avec leur organisation. Tant que la coopérative réussit à obtenir un prix plus élevé que celui que le membre aurait pu obtenir en vendant lui-même ses produits, il ne se présente pas de difficultés. Mais il arrive parfois que la coopérative ne puisse pas bénéficier continuellement de cette preuve de service, car lorsque cette organisation contrôle un bon pourcentage de la vente d'un produit quelconque, les prix sur le marché doivent, de toute nécessité, suivre ceux que paie la coopérative. Lorsque ceci se produit, l'homme qui ne fait pas partie de la coopérative, profite des bienfaits de la coopération des autres producteurs, et en plus, il n'est pas tenu de payer certains frais nécessités par le maintien de la société."

Ces quelques passages sur la coopération font voir quelques-unes des raisons qui concourent à ce que certains membres préfèrent vendre leurs produits autrement que par l'entremise de leur coopérative, bien que celle-ci leur rende des services qui ne sont pas moins réels quoiqu'ils ne soient pas toujours très apparents pour celui qui ne voit que le prix reçu et non celui qu'il aurait obtenu si la coopérative n'eût été là.

Exemple

Nous voyons aussi certains désavantages auxquels doivent faire face les organisations coopératives et pour mieux faire comprendre la chose, l'auteur donne l'exemple d'une société s'occupant de la vente du tabac, qui devra tout probablement discontinuer ses opérations uniquement parce qu'elle ne reçoit pas suffisamment d'encouragement. Cette coopérative cependant a réussi; au cours des cinq dernières années, à maintenir le prix du tabac à plus de 20 sous la livre alors que les prix qui étaient payés avant son organisation, ne dépassaient guère 12 et 13 sous. Selon toute probabilité cette coopérative devra cesser ses activités au cours de cette année, si elle ne réussit pas à contrôler 75% de la récolte totale du district où elle fait affaire.

Voilà certainement une coopérative qui a rendu de réels services à ses membres, puisqu'elle leur faisait obtenir de 7 à 8 sous de plus par livre de tabac; mais malgré ses services et à cause de la rivalité de certains commerçants et du peu d'encouragement des cultivateurs en général, elle sera forcée à discontinuer son travail de protection pour la classe au profit de laquelle elle s'est dévouée pendant cinq ans.

Cet exposé du problème de la coopération agricole vaut la peine qu'on s'y arrête un peu. Les événements qui se passent ailleurs, peuvent nous servir d'exemple et s'il s'en dégage une leçon profitable, nous ne devons pas refuser de nous l'appliquer.

Les principes de coopération que l'on suit aux Etats-Unis, sont les mêmes que les nôtres. Les situations qui sont faites à nos coopératives ne peuvent donc pas être autres que celles que nous rencontrons là-bas. Nous trouvons ici aussi cette rivalité à laquelle toute coopérative semble devoir être vouée de la part de ses adversaires. Nous nous demandons si nous ne pourrions pas dire aussi que nous trouvons également ce manque d'encouragement de la part des membres.

Les cultivateurs chez nous oublient que le succès de leur coopérative dépend de leur concours et que leur association ne peut réussir si chacun des membres ne consent à prendre sa part de responsabilité.

Plus les cultivateurs permettront à leur coopérative de manipuler un gros volume d'affaires, plus ils lui donneront de facilités pour maintenir les prix à un niveau élevé.

Nullé organisation n'a plus fait dans ce sens que la coopération et dans notre Province aucune n'a fait plus que la Coopérative Fédérée de Québec.

Grains de sag

Vaux mieux pour un pays remporter de prix concours scolaires que porter avec quelque chose parents ont préparé pour

Aufois, le dimanche un jour de prière et aujourd'hui, c'est un excursions, de promenades c'est aussi le jour où on le plus d'accidents.

La différence est grande joie de l'homme des villes de l'homme des champs nous rions du monde et rit de nous, mais au campagne rit avec nous

"Il y a loin de la clevres", dit un vieux mais à moins d'accidents nous pouvons escompter le Canada une récolte remment abondante. C'mie qui sème, mais le v où Dieu le veut. Ne l'oy et ne soyons pas ingrat

Il y a en Angleterre u me qui passe pour un savant, mais il faut cre science n'exclut pas la il vient de pondre un proportions phénomén jour, dit-il, où nous e toutes les lois biologie pourrons, dans nos la fabriquer des êtres hum

T'as qu'à voir! Si l'ho Dieu, le Bon Dieu n'a rien à faire!

Le Canada français de l'Université Laval, exclusivement littéraire bel éloge de la politique vernement Taschereau

"Suivant la politique prédécesseurs, le pretre Taschereau ne ven penser plus que les revcipés. Il trouve assez, pcur augmenter, à cha les octrois aux différen ments de l'administr ces surplus lui perm grossir ses libéralités en culture, la colonisation etc.

"Si nous sommes en racheter ainsi la dette en coûte aux contribu que le gouvernement a des sources de revenu et avantageuses. Ces revenus, il les a pris

Le "

Les anciens parlent de vue, certes, ils n'or admettre tout de mêm en ce qui concerne le t

Prenons, par exem coûtait pour l'engrange on ramassait avec de p à la fourche. Aujourd' cinq fois moins de tem

Un homme prena de blé-d'inde. Ce trava minot coûte aujourd'h pour cela un peu plus c

Regardons onze a la province de Québec avons produit l'an der

Et il y a progress

Il y a quarante a les frmes, au moyen